



**APPEL A PROJET EXPERIMENTAL 2023
AUX CENTRES SOCIAUX DE L'OISE**

FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES FAMILLES

LE CONTEXTE ET LA DEMARCHE

Les orientations de la branche famille dans le domaine de la vie sociale sont déclinées dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018-2022 dans l'attente des orientations de la nouvelle COG 2023-2027, l'AXE 1 : Agir pour le développement des services aux allocataires vise notamment les Centres sociaux qui s'investissent sur l'accès aux droits...et représentent le « lieu ressource » du social.

La Caf de l'Oise s'appuie sur eux pour conduire ses politiques, il convient donc de les conforter (y compris financièrement) et élargir leur champ d'intervention (tant en rural que dans les Qpv) sur tous les aspects de la vie des familles en participant à valoriser une offre Caf globale de services aux familles.

Dès 2015, une offre d'accueil partenariale a été développée pour permettre de couvrir l'ensemble du Département de l'Oise par des points d'information « accès aux droits Caf 1^{er} niveau »

Pour ce faire, les centres sociaux ont été identifiés comme les partenaires privilégiés afin :

- D'assurer le relais d'information, d'orientation et de contact avec la Caf en offrant une réponse dite de 1^{er} niveau auprès des usagers
- De toucher des publics qui ne fréquentent pas la Caf et donc permettre la détection de droits non valorisés

Ainsi, un certain nombre de centres sociaux (principalement implantés en milieu rural) ont été agréés « Point info Caf » (dispositif local de la Caf de l'Oise) au titre de la réalisation de deux missions :

Mission 1 : Accueil, information et accompagnement des usagers : réponse de 1^{er} niveau

Mission 2 : Détection de nouveaux allocataires

Sous l'impulsion du gouvernement, les Espaces France Services se sont développés ces dernières années. Devant le constat que les EFS assurent un maillage du territoire satisfaisant en matière de services de proximité et couvre largement le territoire de l'Oise, il est mis fin au financement du Point Infos Caf dès lors qu'un centre social devient « Espace France Service » (EFS) ou qu'un EFS s'implante sur la commune de celui-ci, afin d'éviter un doublon de dispositifs et dans le souci d'une bonne gestion des finances publiques.

Un nouveau dispositif permettant de favoriser davantage la complémentarité entre les centres sociaux et les EFS est proposé via un appel à projet de la Caf de l'Oise. Il vient en remplacement de l'actuel dispositif « Point Info Caf » à compter du 01 janvier 2023 et met fin au financement des projets « points infos Caf ».

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJETS "FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES FAMILLES"

A qui s'adresse l'appel à projets :

Il est destiné aux centres sociaux agréés par la Caf de l'Oise au titre de l'animation globale.

Quels sont les attendus :

Les projets présentés devront proposer des actions travaillées en partenariat avec le ou les EFS de l'aire d'attractivité des porteurs de projet, afin d'améliorer l'accessibilité des publics aux démarches administratives et de lutter contre les phénomènes de non-recours aux droits et aux services.

Pour illustrer, voici des exemples-types d'actions pouvant faire l'objet d'une candidature :

- Des actions proactives de détection/résolution de situations de non-recours en synergie avec les EFS, ainsi qu'avec d'autres partenaires spécifiques (notamment des partenaires associatifs en matière de lutte contre la précarité)
- L'organisation d'ateliers numériques pour accompagner des personnes orientées par l'EFS lorsqu'il en existe sur le territoire ou par des associations locales,
- Des actions de communication mutuelles entre le centre social et l'EFS (notamment lorsque le centre social réalise des actions spécifiques en matière d'accès aux droits ou d'insertion), voire en lien avec d'autres partenaires avec qui travaille le centre social
- Exemple d'autre action, des propositions de transport solidaire pour acheminer vers l'EFS des personnes ou des familles isolées et/ou sans véhicule,

Chaque centre social candidat est libre de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces actions, ou même d'en proposer d'autres, puisque cette liste n'est fournie qu'à titre indicatif. Ainsi, le résultat de cet appel à projet sera adapté à chaque territoire au plus près de la réalité des besoins.

Dans son projet, chaque centre social devra identifier des cibles et des indicateurs de suivi de son/ses action(s).

Quelles sont les modalités de financement ?

Les projets déposés devront être validés par la Caf en commission d'action sociale et donneront lieu à une aide au fonctionnement (sur fonds locaux) limitée à 80% de la dépense présentée avec plafonnement à 10 000 € par an (sur présentation du budget dédié au projet) et par centre social.

L'appel à projet est expérimental pour l'année 2023, par conséquent le financement ne pourra pas dépasser 1 an.

Le paiement de l'aide s'effectuera par un acompte de 70 % suivant la notification de la décision et le versement du solde sera subordonné à la production d'un bilan annuel par le centre social et au renouvellement de son agrément « animation globale » en cas d'arrivée à échéance en cours de projet.

Les points de vigilance :

Concernant le cas particulier des Centres sociaux labellisés EFS, ces derniers ne sont pas exclus de l'appel à projet dans la mesure où les actions proposées dans l'appel à projet viendraient en complémentarité de l'accueil et de l'accompagnement prévu dans le cahier des charges de l'EFS. Les services de la Caf seront alors attentifs à cette dissociation afin de ne pas financer des actions qui font parties des missions de l'EFS en tant que tel et qui font déjà l'objet d'un financement de l'Etat

Comment répondre à l'appel à projets ?

Le dossier de candidature devra comprendre :

- L'identification de la structure,
- Le diagnostic, constats menant à l'élaboration de ce projet
- La description du projet,
- Les moyens mobilisés,
- Le budget prévisionnel 2023,
- Les critères d'évaluation.

Ce projet sera étudié par la Commission d'Action Sociale de la Caf de l'Oise, sous réserve de répondre aux critères.

LE DOSSIER COMPLET, DATE ET SIGNE EST A RETOURNER POUR LE :

25/01/2023

Ce dossier est à adresser par messagerie à :

afc-partenaires@caf60.caf.fr

ou en envoi postal en 1 exemplaire « papier » à :

Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Pôle d'Action Sociale

Secteur Partenaires

Rue Jules Ferry CS 90729

60012 BEAUVAIS Cedex

Attention ! Le gestionnaire de l'équipement ou du service porteur d'un projet doit proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant des principes d'égalité d'accès et de non-discrimination définis dans la charte de la laïcité de la branche Famille.